

Convention de partenariat

Entre les soussignés :

- Théâtre de l'Union, Centre Dramatique National du Limousin

20, rue des Coopérateurs - BP206 - 87006 Limoges cedex 1

Représenté par Catherine Gravy, administratrice générale,

Ci-après dénommé « Théâtre de l'Union » d'une part

ET

- ATC Routes du Monde

36, rue Suzanne-Valadon, 87000 Limoges

Représenté par Christian Leboucher,

Décident ce qui suit :

Article 1 : Objet

La présente convention est établie entre le Théâtre de l'Union et ATC Routes du Monde afin d'entériner un accord sur une tarification spéciale accordée aux titulaires d'une carte adhérent de ATC Routes du Monde par le Théâtre de l'Union sur les représentations proposées au sein de son établissement (hors tarifs spécifiques).

Article 2 : Durée de l'accord

Le présent accord est conclu pour la durée de la saison 2023-2024 et devra faire l'objet d'une nouvelle convention chaque saison.

Article 3 : Spectacles concernés par l'accord

Tous les spectacles de la saison 2023-2024 sont concernés par cet accord, à l'exception des spectacles en partenariat avec d'autres structures culturelles, sur lesquels s'appliquent parfois un tarif spécifique :

- Spectacles dans le cadre du festival *Les zébrures d'automne* : 18€
- *La douleur*, au Théâtre de Tulle – L'empreinte : 28€
- *Trilokia*, au Sirque de Nexon : 20€

